



Ministère de la cohésion des
territoires
A l'attention de Monsieur le Ministre
Jacques Mézard
72, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 24 septembre 2018

Objet : Demande de logement social et résidence mobile (Cerfa n°14069*03)

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de l'arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et constaté que la décision prise d'intégrer l'habitat en résidence mobile dans celui-ci, lors de la concertation de mars 2016, n'a finalement que très partiellement été suivie d'effet.

Si la nouvelle situation « logé en habitat mobile » prend en compte ce mode d'habitat, l'absence de solution formulée dans la rubrique « Logement souhaité » ne permet pas de spécifier le besoin particulier de logement en habitat adapté prévoyant l'emplacement pour une résidence mobile. Un tel besoin continuera par conséquent d'être ignoré par la majorité des services chargés de l'instruction et *in fine* par les instances décisionnaires en matière de programmation.

Les habitants permanents de résidence mobile sont encore une fois exclus du processus de demande de logement social, alors que l'offre se développe et ne demande qu'à être reconnue pour être confortée, sortir de la confidentialité et de ses régimes d'attribution et de gestion d'exception.

L'arbitrage rendu est extrêmement décevant au regard des discussions particulièrement constructives qui ont été menées lors de la concertation préalable à la parution de ce texte (deux ans plus tard). Il ne peut que contribuer à maintenir de nombreuses situations de mal-logement qui crispent les relations entre habitants et élus sur les territoires (errance, installations durables sur des aires d'accueil dont ce n'est pas la vocation, installations sans

titre sur des terrains publics ou privés, infractions aux règles d'urbanisme, conditions de vie insalubres...).

Nous sollicitons un rendez-vous afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles le nouveau formulaire n'intègre pas nos propositions (ci-jointes).

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

ANGVC
Nelly Debart



FNASAT
Stéphane Lévêque



Fondation Abbé Pierre
Christophe Robert



Copie à Monsieur le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.